



GROUPE ANDERSON INC.

Marche à suivre afin de dénoncer des cas avérés ou présumés de violation des droits.

Nous reconnaissons l'importance de la protection des droits humains. Nous sommes pleinement conscients de notre rôle et misons sur nos ressources, la formation et le maintien à jour de celles-ci afin d'en assurer le respect à l'intérieur de notre organisation ainsi que dans notre chaîne d'approvisionnement. Cet engagement est donc en phase avec notre démarche de responsabilité sociale.

Cette démarche s'appuie sur notre Politique¹ entourant la prévention et l'atténuation des risques relatifs au travail forcé, à la traite des êtres humains et autres formes d'esclavages modernes. Nous reconnaissons les principes et droits fondamentaux au travail tel que défini dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.)².

Actes constituant une infraction et qui sont donc strictement interdits

- La traite des êtres humains, y compris le recrutement, l'hébergement, le transport ou l'accueil de personnes victimes d'exploitation en ayant recours à la violence, à la tromperie ou à la coercition. L'exploitation inclut la prostitution forcée, le travail forcé, la mendicité forcée, la criminalité forcée, la servitude domestique, le mariage forcé et le trafic d'organes;
- L'activité sexuelle contre paiement ou en échange d'un emploi, de bien ou de services;
- Le comportement humiliant ou dégradant ou toute forme d'exploitation contre paiement ou en échange d'un emploi, de bien ou de services;
- Le recours au travail forcé incluant tout travail ou service qu'une personne est contrainte d'assurer contre sa volonté ou sous la menace d'une punition;
- Les actes soutenant ou favorisant directement le travail forcé, la traite des êtres humains ou l'esclavage moderne, y compris :
 - L'achat, la vente ou l'échange d'un autre être humain;
 - La contrainte physique ou la restriction de la liberté de mouvement d'autrui;
 - La destruction, la dissimulation ou la confiscation des pièces d'identité ou documents d'immigration d'autrui ou l'interdiction d'y accéder de toute autre manière;
 - La sollicitation d'une personne à des fins d'emploi ou l'offre d'un emploi sous un prétexte fallacieux ou frauduleux;
 - Le non-respect des normes en matière de logement et de sécurité en vigueur dans le pays hôte, dans le cadre de la mise à disposition ou de la réservation d'un hébergement.

Actions à prendre

Si vous soupçonnez une violation, signalez-la à votre responsable ou à votre personne de contact chez Anderson. Si vous n'êtes pas à l'aise pour parler à votre responsable direct, faites part de vos préoccupations à un autre responsable sur votre lieu de travail. Vous pouvez également envoyer un signalement confidentiel par courriel à : RH@grpanderson.com.

¹ Une copie de la Politique est disponible via notre site web: <https://grpanderson.com/>

² https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_467654.pdf